Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026169-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/169 **Séance du 17 novembre 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept-novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Paul SALARDAINE, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL), Pauline GUÉNERON (représentée par M. Paul SALARDANE), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN).

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Vanessa RAME-HELAINE

5.4 : Institution et vie politique – Délégation de fonctions
Information du Conseil Municipal portant sur les déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire rappelle que l'exercice du droit de préemption urbain est une compétence du Conseil Municipal, et que ce dernier a délégué au Maire par la délibération n°2026-081du 21 mai 2026 2020 son exercice pour les aliénations d'un montant inférieur à 180 000 €.

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivité Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal. Ainsi, depuis la dernière information au Conseil municipal, les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont fait l'objet d'une décision :

NUMERO DIA	DATE DE RECEPTION	PARCELLES	ADRESSE	BATI (O/N)	DECISION
2600090	14/092026	AE 452 - AE 487	7 Ruelle des Chênes	OUI	RENONCIATION
2600091	17/09/2026	AI 217	40 rue de Belle Lande	Oui	RENONCIATION
2600092	22/09/2026	AC 1014 - AC 1015 - AC 1018	7 rue des Carmes	OUI	RENONCIATION
2600093	25/09/2026	AT 615	1 Rue des Mégalithes	NON	RENONCIATION
2600094	25/09/2026	AM 237 - AM 870	99 Rue de Paris	OUI	RENONCIATION
2600096	28/09/2026	AC 371 - AC 372 - AC 373 - AC 374	20 Boulevard Deminiac	OUI	RENONCIATION
2600097	02/10/2026	AD 916 - AD 919	49 Rue de Dinan	OUI	RENONCIATION
2600098	06/10/2026	AY 513 - AY 526	29 Rue du clos des Pommier	OUI	RENONCIATION
2600099	13/10/2026	AI 263	1 Impasse Pierre Sémard	OUI	RENONCIATION
2600100	15/10/2026	AC 1105	2 Grande Rue des Stuarts	OUI	RENONCIATION

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20261117-DELIB2026169-DE

2600101	19/10/2026	AI 311	6 Rue Abbé François Duine	DUP	RENONCIATION
2600102	19/10/2026	AH 316	17 Rue du Vaudoré	DUP	RENONCIATION

Le Conseil municipal,
Entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** de ces informations.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 17 novembre 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Madame Vanessa RAME-HELAINE